



<https://publications.dainst.org>

iDAI.publications

ELEKTRONISCHE PUBLIKATIONEN DES
DEUTSCHEN ARCHÄOLOGISCHEN INSTITUTS

Dies ist ein digitaler Sonderdruck des Beitrags / This is a digital offprint of the article

Javier Arce

La 'Notitia Dignitatum' et l'armée romaine dans la diocesis Hispaniarum

aus / from

Chiron

Ausgabe / Issue **10 • 1980**

Seite / Page **593–608**

<https://publications.dainst.org/journals/chiron/1356/5705> • urn:nbn:de:0048-chiron-1980-10-p593-608-v5705.6

Verantwortliche Redaktion / Publishing editor

Redaktion Chiron | Kommission für Alte Geschichte und Epigraphik des Deutschen Archäologischen Instituts, Amalienstr. 73 b, 80799 München

Weitere Informationen unter / For further information see <https://publications.dainst.org/journals/chiron>

ISSN der Online-Ausgabe / ISSN of the online edition **2510-5396**

Verlag / Publisher **Verlag C. H. Beck, München**

©2017 Deutsches Archäologisches Institut

Deutsches Archäologisches Institut, Zentrale, Podbielskiallee 69–71, 14195 Berlin, Tel: +49 30 187711-0

Email: info@dainst.de / Web: [dainst.org](https://publications.dainst.org)

Nutzungsbedingungen: Mit dem Herunterladen erkennen Sie die Nutzungsbedingungen (<https://publications.dainst.org/terms-of-use>) von iDAI.publications an. Die Nutzung der Inhalte ist ausschließlich privaten Nutzerinnen / Nutzern für den eigenen wissenschaftlichen und sonstigen privaten Gebrauch gestattet. Sämtliche Texte, Bilder und sonstige Inhalte in diesem Dokument unterliegen dem Schutz des Urheberrechts gemäß dem Urheberrechtsgesetz der Bundesrepublik Deutschland. Die Inhalte können von Ihnen nur dann genutzt und vervielfältigt werden, wenn Ihnen dies im Einzelfall durch den Rechteinhaber oder die Schrankenregelungen des Urheberrechts gestattet ist. Jede Art der Nutzung zu gewerblichen Zwecken ist untersagt. Zu den Möglichkeiten einer Lizenziierung von Nutzungsrechten wenden Sie sich bitte direkt an die verantwortlichen Herausgeberinnen/Herausgeber der entsprechenden Publikationsorgane oder an die Online-Redaktion des Deutschen Archäologischen Instituts (info@dainst.de).

Terms of use: By downloading you accept the terms of use (<https://publications.dainst.org/terms-of-use>) of iDAI.publications. All materials including texts, articles, images and other content contained in this document are subject to the German copyright. The contents are for personal use only and may only be reproduced or made accessible to third parties if you have gained permission from the copyright owner. Any form of commercial use is expressly prohibited. When seeking the granting of licenses of use or permission to reproduce any kind of material please contact the responsible editors of the publications or contact the Deutsches Archäologisches Institut (info@dainst.de).

JAVIER ARCE

La «Notitia Dignitatum» et l'armée romaine dans la *diocesis Hispaniarum**

Divers historiens et archéologues espagnols ont, au cours de ces dernières années, soutenu l'existence d'un *limes* dans le Nord de la Péninsule Ibérique, à partir des informations fournies par la «Notitia Dignitatum» vers la fin du IVème siècle ap. J. C. et le début du Vème, relatives à la distribution des troupes. Cette spéulation – ou plutôt cette thèse – est basée sur un commentaire de R. GROSSE, éditeur du Tome IX des «Fontes Hispaniae Antiquae», sur le chapitre XLII de la Not. Dig. Occ. Le savant allemand suggérait notamment que ces troupes, mentionnées dans le chapitre en question de *Hispania* (26–32), devaient faire partie des *limitanei*, étant donné qu'elles se composent d'une légion et de 5 cohortes établies – d'après la «Notitia» – dans diverses localités qui se situent à peu près – bien que l'identification définitive de leur casernements ne soit pas sûre pour celles qui sont énumérées – dans la zone de l'antique *Gallaecia* et suivant une ligne au Nord du fleuve Duero (ant. *Durius*) jusqu'à l'extrême occidentale de la *Tarragonensis*.¹ Cette simple suggestion, sans autres spécifications ni commentaires de la part de GROSSE, fut recueillie et amplifiée aussi bien par M. VIGIL et A. BARBERO dans diverses études postérieures, que par J. M. BLÁZQUEZ en maintes occasions.² Le résultat

* Le présent article a été conçu en plusieurs étapes et doit beaucoup à diverses conversations avec les Prs. G. FORNI de Rome et G. CLEMENTE. La rédaction finale a été complétée lors d'un séjour à l'Institute for Advanced Study, Princeton, et a bénéficié également des commentaires du Pr. D. VAN BERCHEM. La responsabilité des affirmations qu'il contient, cependant, me revient exclusivement. Je suis également reconnaissant au Pr. P. LE ROUX, Paris X, Nanterre, pour sa lecture du manuscrit et pour ses commentaires toujours salutaires.

¹ *Fontes Hispaniae Antiquae* IX, Barcelone 1923, 25.

² A. BARBERO–M. VIGIL, Sur les origines sociales de la Reconquête: cantabres et vascons de la fin de l'Empire Romain à la fin de l'invasion musulmane, *Boletín de la Real Academia de Historia* (BRAH) 156, 1965, 271–339 = Sobre las origenes sociales de la Reconquista, Barcelone 1974, 13–98 (je cite toujours d'après ce dernier); J. M. BLÁZQUEZ, Rechazo y asimilación de la cultura romana en Hispania (siglos IV–V), in: Assimilation et résistance... VIème Congrès International d'Etudes Classiques (Madrid 1974), Bucarest–Paris 1976, 63–89 (spéc. 70 ss.); idem, Der Limes im Spanien des vierten Jahrhunderts, Act. IX Congr. Intern. des Et. Front. Róm. (1972), Bucarest–Köln–Wien 1974, 485 ss.

n'aboutissait déjà plus simplement à supposer que les dites troupes semblaient appartenir à l'armée, comme sous le Bas-Empire, depuis la réforme de Constantin, comme *limitanei*, par opposition avec les *comitatenses* ou «field army», mais encore à tenter d'établir – et il en est toujours ainsi – la thèse de l'existence «réelle» d'un *limes* (dont la nature, par ailleurs, n'a jamais été suffisamment précisée dans aucune des études mentionnées) qui avait une fonction précise: s'opposer aux populations du Nord de la Péninsule, *Astures*, *Cantabri*, *Vascones*, dont les caractéristiques – indomptables, sauvages, ou indépendantistes – permettaient de justifier une lutte permanente ou un danger évident pour la présence romaine en *Hispania*; surtout dans les dernières années du IVème siècle et au début du Vème.³

Les archéologues, de leur côté, sont venus appuyer la thèse du *limes* par un apport de matériel archéologique – couteaux, boucles de ceinture – trouvé dans les diverses fouilles de ce que l'on appelle les «nécropoles» du Duero, lieux supposés d'enterrement des troupes du dénommé *limes hispanicus* du Bas Empire.⁴ Cependant, cette évidence archéologique présente de trop grandes difficultés de datation et d'interprétation pour pouvoir l'allier ou l'associer à la description de la «*Notitia*», si ce n'est par la voie facile d'une connexion quelque peu forcée de proximité. En fait – nous le verrons plus tard – les établissements identifiés, auxquels fait mention la «*Notitia*» au chapitre XLII, n'ont fourni – et un bon nombre d'entre eux n'ont même pas été fouillés – aucune preuve irréfutable, ni une claire évidence d'une implantation stable; or n'est-ce pas là ce que l'on pourrait attendre de la part des adeptes de la thèse du *limes hispanicus*. Adhérer ou accepter l'équation *limes* = «nécropoles du Duero» impliquerait, en premier lieu, une présence beaucoup plus large d'implantations (non consignées dans la «*Notitia*») et un écart de leur dispersion géographique trop grand. Seul le Pr. A. BALIL a admis prudemment la difficulté que présente le problème: se référant à la thèse du *limes* dans *Hispania*, au IVème siècle, il signalait: «en réalité, le langage de la *Notitia* ne se prête pas à de telles distinctions».⁵ Il est évident, en conséquence, qu'une nouvelle analyse des documents et du problème est parfaitement justifiée.

L'analyse de ce sujet implique, au préalable, une série de considérations méthodologiques indispensables. Il est nécessaire, en premier lieu, d'établir autant que possible la validité de l'information qu'offre la «*Notitia*»; puis, la mise au point d'une

³ Il est à noter que dans les études citées les références chronologiques sont toujours génériques et peu précises: vid. par exemple BARBERO-VIGIL, op. cit. *passim* et BLÁZQUEZ, op. cit. *passim*.

⁴ Cf. P. DE PALOL, BSEAA 24, 1958, 205 ss.; 30, 1964, 67 ss.; 32, 1962 et 36, 1970; idem, Castilla la Vieja entre el Imperio Romano y el Reino Visigodo, Valladolid 1970. Et plus récemment, L. CABALLERO, La necrópolis tardorromana de Fuentespreadas (Zamora), Madrid 1974.

⁵ Cf. A. BALIL, La defensa de Hispania en el Bajo Imperio, in: Legio VII Gemina, León 1970, 612. BALIL est peut-être le seul, parmi les Espagnols, qui n'a pas pleinement accepté la théorie du *limes*.

chronologie précise, ou suffisamment concrète, qui permette de situer cette information à un moment déterminé; enfin, une analyse de toutes les données que fournit, sur l'armée romaine, le dit document relatif à *Hispania*; celle de tous les événements historiques connus par d'autres sources; ainsi que l'analyse de l'évidence archéologique qui, supposément, appuie la théorie du *limes*. En somme, il s'agit d'expliquer les données de la «*Notitia*» à partir de l'analyse interne et de vérifier si nous disposons de suffisamment de données pour admettre que les Cantabres, les Astures et les Vascons, au moment pour lequel la «*Notitia*» est valable, étaient dans une situation telle qu'elle impliquait la création et le maintien d'un *limes* possédant les caractéristiques prétendues.

La «*Notitia Dignitatum*» est un document difficile. Ferdinand LOT, après une étude approfondie de son contenu et de sa problématique, concluait dès lors: «somme toute, un texte inquiétant, précieux toutefois, à condition d'être manié, selon la formule, avec «précaution»».⁶ Il ne s'agit pas ici de faire une étude de l'ensemble de sa problématique;⁷ mais il convient de dire que la théorie d'une composition unitaire,⁸ à un moment donné, ne semble pas acceptable; il s'agirait

⁶ F. LOT, La «*Notitia Dignitatum utriusque imperii*». Ses tares, sa date de composition, sa valeur, REA 38, 1936, 322.

⁷ La bibliographie sur la «*Notitia*» est très vaste. Je ne mentionnerai que certains des travaux qui m'ont le plus servi pour l'élaboration de mon étude: W. ENSSLIN, Zum Heermeisteramt des spätromischen Reiches, Klio 23, 1929, 306 ss.; E. POLASCHEK, RE 17, 1936, 1077 ss.; R. GROSSE, Römische Militärgeschichte, Berlin, reimpr. 1970; TH. MOMMSEN, Das römische Militärwesen seit Diocletian, Hermes 24, 1889, 195 ss.; idem, Aetius, Hermes 36, 1905, 133 ss.; E. DEMOUGEOT, La *Notitia Dignitatum*, Latomus 34, 1975, 1079 ss.; J. H. WARD, The *Notitia Dignitatum*, Latomus 33, 1974, 397 ss.; G. CLEMENTE, La «*Notitia Dignitatum*», Cagliari 1968; I. MAIER, The Giessen, Parma and Piacenza codices of the N. *Dignitatum* and some related texts, Latomus 27, 1968, 96 ss.; E. C. NISCHER, The army reforms of Diocletian and Constantine and their modifications up to the time of the *Notitia Dignitatum*, JRS 13, 1923, 1 ss.; D. VAN BERCHEM, L'Armée de Dioclétien et la réforme constantinienne, Paris 1942; D. HOFFMANN, Das spätromische Bewegungsheer und die *Notitia Dignitatum* (Epigraphische Studien 7), 2 vols., Düsseldorf 1969, et dernièrement, GOODBURN-BARTHOLOMEW (edd.), Aspects of the *Notitia Dignitatum*, British Arch. Reports Suppl. Series 15, 1976; pour les différentes charges militaires, sont fondamentales les études de A. DEMANDT, magister militum, RE Suppl. 12, 553–790; O. SEECK, comites, RE 4, s. v.; A. E. R. BOAK, The Roman Magistri, HSPh 26, 1915, 73 ss.; A. HOEPFNER, Les magistri militum praesentalis au IVème siècle, Byzantion 11, 1936, 483 ss.; W. SESTON, Du comitatus de Dioclétien aux comitatenses de Constantin, Historia 4, 1955, 284 ss.; GROSSI-GIONDI, comes, dans: Diz. ep. s. v., et sur le concept de *limes* sous le Bas-Empire cf. G. FORNI, Diz. ep. s. v. *limes* et G. BOWERSOCK, Limes Arabicus, HSPh 80, 1976, 219 ss. En général, on ne peut pas oublier l'App. II de A. H. M. JONES, The Later Roman Empire, Oxford 1964, (LRE), qui discute largement plusieurs des principaux problèmes du document. Je suis ici l'édition de O. SEECK, reimpr. Frankfurt am Main 1962.

⁸ La théorie unitaire défendue par exemple par J. B. BURY, History of the Later Roman Empire, New York 1958, mais voir la discussion de G. CLEMENTE (n. 7), 359 ss. et 11 ss.

plutôt d'un document rédigé et modifié en diverses étapes, qui contient des additions et des contradictions évidentes; mais, surtout, il est bon de rappeler – bien que l'on en soit pas absolument certain – que la «Notitia» est un document officiel pour l'usage du *primicerius notariorum*, pas nécessairement et à tout moment exact et ponctuel, qui révèle quelles étaient les disponibilités tactiques de l'Empire en matière de défense, mais qui, par contre, révèle parfois aussi des moments plus anciens; charges qui n'existent peut-être même plus que sur le papier ou qui sont purement honorifiques: il s'agit d'une «Notitia Dignitatum»; et pour la *pars occidentis* – celle qui nous concerne – c'est une «working copy» à l'usage administratif.⁹ La date de sa rédaction et, donc, le moment pour lequel elle est applicable avec le maximum de sécurité, est complétée vers 395 et elle est utilisée jusqu'à environ 420.¹⁰

1. *Not. Dig. Occ. XLII*

Dans la «Notitia» (Occ. XLII, 24–32), la référence à l'armée romaine dans les provinces européennes relative à *Hispania*, est franchement surprenante.¹¹ On s'aperçoit bientôt du caractère douteux et incomplet du chapitre tout entier. Dans l'édition de O. SEECK l'on observe des lacunes entre 32. 33; entre 44. 45 et à partir de 70, où il manque expressément une page entière à l'archétype. De plus, certains intitulés contiennent des éléments nettement postérieurs, faits ou rédigés sans la connaissance précise de la réalité géographique et administrative de l'Empire. Dans XLII, 13, par exemple, on peut lire: *In provincia [Gallia] Riparensi*, alors que cette nomenclature est inexistante (cf. Occ. XXII. 20 ss.): meilleure est la lecture *Biennensi*, comme en attestent par ailleurs, certaines variantes.¹² Tout-à-fait surprenant est l'intitulé de XLII, 45: *Item in provincia Italia*, qui ne correspond à aucune terminologie administrative et qui est, sans doute, une addition postérieure. On peut en dire autant de l'intitulé qui introduit l'énumération des troupes dans *Hispania*:

XLII, 24: *Hispaniae*

XLII, 25: *In provincia [Hispaniae] Gallaccia.*

Le contenu du chapitre XLII mérite quelque attention. D'après celui-ci, les

⁹ D'importantes appréciations dans I. MAIER (n. 7), 97, n. 3; mais voir J. H. WARD, The British Sections of the Notitia Dignitatum, *Britannia* 4, 1973, 253 ss., et l'étude de J. C. MANN dans: Aspects of the Notitia (n. 7), 1 ss.

¹⁰ Toute la discussion dans CLEMENTE (n. 7), 359 ss.; JONES, LRE, III, App. II, 347 ss. et la bibliographie mentionnée dans la n. 7.

¹¹ Avoir à l'esprit qu'en me référant à *Hispania*, à moins que je n'indique le contraire, je me réfère aux provinces européennes de la *d. Hispaniarum*, sans inclure la *Mauritania Tingitania* (voir infra p. 606).

¹² Comme l'a déjà proposé MOMMSEN; cf. SEECK, app. cr. ad loc.

charges et les troupes suivantes se situent sous le commandement du *magister militum praesentalis a parte peditum*, par ordre successif: les *praefecturae* des diverses flottes (*classes*), établies en Italie (*praefectus classis Venetum, Ravennatum, Misennatum*) sont énumérées de 2 à 9; viennent ensuite les flottilles en Gaule (*praefectus classis fluminis Rhodani*, etc. cf. 15–16). Les troupes de terre – d'infanterie – ne sont mentionnées qu'en deux occasions; elles sont représentées par 1 *tribunus cohortis primae Flaviae Sapaudicae* et 1 *tribunus cohortis Novempopulanae*, l'un à *Calaronum*, l'autre à *Lapurdum* (Occ. XLII, 17–19). Après l'énumération de deux autres *praefecturae* des flottilles de *Cabillodunum* et de Paris, on passe immédiatement à celle de troupes (d'infanterie) établies dans la province de *Gallaecia* et dans la *Tarragonensis*, toutes deux dans *Hispania* (XLII, 26–30 et 32). Après ce qui semble une omission, commence l'énumération des différents *praefecti laetorum*, sans intitulé aucun, en Gaule (XLII, 33–44), pour décrire ensuite, après un nouveau vide, les *praefecti sarmatarum gentilium* de la péninsule *Italiana* (XLII, 46–63), et ceux de la Gaule (XLII, 65–70), une feuille manquant à la fin de l'archétype.

L'énumération du chapitre fait donc état clairement de deux types de troupes: soit des contingents des flottes ou flottilles d'Italie, de Gaule; soit des *laeti/gentiles* établis de même dans les deux régions. La légion et les cohortes mentionnées dans ce chapitre s'insèrent dans cet ensemble homogène et générique. Le fait est sans aucun doute significatif et fondamental pour la compréhension de la mission assignée aux troupes de terre.

Situées dans ce contexte, les troupes affectées à *Hispania* – c'est-à-dire aux provinces européennes de la *d. Hispaniarum* – qui, étant composées d'une *legio* et de 5 *cohortes*, doivent être incluses sous le qualificatif ou le rang de troupes de *limitanei* (ce qui ne veut pas dire qu'il existe un *limes* fortifié dans la p. Ibérique), à la différence des *comitatenses*, *pseudocomitatenses*, et *palatini* qui forment le «field army» de réserve,¹³ semblent avoir une position ambiguë dans le contexte général. De plus, ces troupes étaient sous le commandement direct du *magister militum praesentalis a parte peditum*, ce qui traduit qu'il s'agit de troupes n'appartenant pas aux *limitanei* ou *riparenses*, qui, dans les zones frontalières, sont sous les ordres de *comites* ou *duces*, comme nous allons le voir tout de suite, alors que le *magister militum* – bien qu'il conserve le commandement suprême de toutes les troupes d'infanterie et de leurs chefs respectifs, *comites* ou *duces* – commandait des troupes qui n'appartaient pas aux *limitanei*. Les affirmations de VIGIL-BARBERO sur ce point constituent la clef du problème, selon moi, car elles sont évidemment erronées; erreur suivie ensuite par d'autres auteurs: «Bajo el *magister peditum praesentalis* – disent-ils – se hallaban las tropas fronterizas de *limitanei*» (p. 17); et plus loin: «En cambio, las tropas *comitatenses* y *palatini* estaban bajo el mando de

¹³ NISCHER (n. 7), 29; A. PIGANIOL, L'Empire Chrétien, Paris 1972, 364 ss.; E. STEIN, Histoire du Bas-Empire (ed. J. R. PALANQUE), Paris-Bruges 1959, 122 ss.; GROSSE (n. 7), 58 ss., et J. B. BURY, History of the Later Roman Empire, New York 1958, 36.

un *comes*.» (ibid.). Il est certain que *toutes* les troupes, y compris celles de *comitatenses*, étaient sous le commandement suprême du *magister peditum/equitum* (cf. Not. Dig. Occ. V, 125) qui déléguait le commandement à ses *comites* ou *duces*; mais précisément les *limitanei* étaient sous les ordres de *duces* ou *comites (rei militaris)*; VIGIL-BARBERO citent comme autorité pour leur affirmation J. B. BURY, History of the Later Roman Empire, New York 1958, 36, mais dans mon édition de BURY, on lit: «The Master of the Foot was the immediate commander of the infantry in Italy and had superior authority over all the infantry of the field army in all the diocesis and also over the commanders of the limitanei»; et un peu plus loin: «The limitanei were under the command of dukes» (cf. aussi E. STEIN, Histoire du Bas-Empire (ed. J.-R. PALANQUE), Paris-Bruges 1959, 241). Mais il n'est pas nécessaire de recourir à un document autre que la *Notitia* elle-même, où les rangs sont clairement délimités sur ce point.¹⁴ Il faut noter que, en fait, le chapitre XLII qui nous occupe, se situe, dans l'ordre général du contexte de la *Notitia*, précisément à la fin d'une longue énumération de troupes provinciales qui appartiennent expressément à des troupes des *limitanei* ou *riparienses* commandées par leur *duces* ou *comites* respectifs. Aussi, dans le chapitre XXIV, 4–5, le *vir spectabilis comes Italiae* a sous ses ordres, le *tractus Italiae circa Alpes*;¹⁵ dans XXV, 19, 20 ss. apparaît le *comes Africae* qui commande des *limitanei*, chacun des contingents énumérés étant dirigés par un *praepositus limitis*, de la même façon que le *comes Tingitaniae* qui est expressément chargé des *limitanei* (XXVI, 11–12 ss.). Il en est de même du *comes Argentoratensis* (XXVII, 4–5); du *comes litus Saxonici per Britanniam* (XXVIII, 12 ss.); du *dux et praeses de Mauritania* (XXX, 11. 12 ss.);¹⁶ du *dux provinciae Tripolitaniae* (XXXI); du *dux Pannoniae* (XXXIII, 21. 22. ss.); du *dux provinciae Valeriae* (XXXIII, 23 ss.), etc. Dans l'Index (Occ. I, 30 ss.)

¹⁴ Cf., également, BOAK (n. 7), 143: «The magistri militum were appointed to command what may well be called the field army (*comitatenses*) in contrast to the «fortress troops» (*limitanei, ripariensis*) who were quartered in permanent camps along the frontier or at other convenient points and who were under the orders of the *duces* or the *comites rei militaris*» (sur l'évolution des pouvoirs de commandement des *magistri militum* au fil du temps avec un contrôle plus étroit sur les *duces* et sur les *limitanei* cf. BOAK, ibid. 143–44); voir aussi MOMMSEN, Hermes 24, 1889, 195 ss.; SEECK, RE 4, 662 et RE 5, 1871, et maintenant DEMANDT, RE Suppl. 12, 553–790. Tombant dans la même erreur, BLÁZQUEZ, Rechazo (n. 2), 70–71: «... et du fait de se trouver sous les ordres du *magister militum praesentalis a parte peditum* qui était celui qui commandait les troupes frontalières des *limitanei*, tandis que les troupes des *palatini* et des *comitatenses* étaient sous le commandement d'un *comes*». Ces affirmations sont en principe justes, car dans la *distributio* nous trouvons pour *Hispania* un *comes* à la tête de troupes *comitatenses* et *auxilia palatina*; mais l'erreur est de ne pas faire les distinctions pertinentes quant à la qualité du commandement.

¹⁵ Cf. aussi Occ. V, 125 ss. et 133 ss. avec le commentaire de CLEMENTE (n. 7).

¹⁶ Sur ce problème, cf. A. H. M. JONES, LRE III, 20–1, et mes travaux, Aurelius Iustus comes et praeses Isauriae, HAnt 3, 1973, 127 ss., et: Los Isaurios en el siglo IV d. C. (sous presse).

nous trouvons l'énumération de ces *comites rei militaris* et dans I, 37 ss., nous trouvons des *duces* dans les différentes zones de l'Empire: Italie, Afrique, *Tractus Argentoratensis*, *Britannia*, *Litus Saxonicus*, *Mauritania Caesariensis*, *Tingitania*, *Pannonia*, *Noricum*, *Sequanica*, *Tractus Armoricanus*, *Belgica Secunda*, *Germania Prima*, *Mogontiacensis*, sans qu'à aucun moment il n'y ait mention ou présence de *Hispaniae* ou de l'une des provinces *continentales* de la *diocesis*. Il nous semble que tout ceci mène à la conclusion que les provinces européennes de la *d. Hispaniarum*, lorsque à la fin du IVème siècle (398–401) fut rédigée cette partie de la *Notitia*, n'étaient pas considérées comme des provinces frontalières, et qu'elles ne comportaient pas de *limes* tel qu'il en existait dans d'autres lieux d'Europe ou d'Orient, ni même, oserions-nous dire, de *limes* intérieur comme celui qui existait en Italie ou en *Isauria* (celui-ci possédant une structure – bien définie par Amien et par les découvertes épigraphiques – contre les fréquentes razzias de Isaures);^{16a} dans ces cas-là, en effet, le commandement militaire des troupes qui le composaient était aux mains d'un *dux* ou d'un *comes et praeses* qui détenait à la fois le pouvoir civil et le pouvoir militaire, par suite de la situation anormale de la région. Rien de tel dans la Péninsule Ibérique. En conséquence, le terme de *limes* au IVème siècle ap. J. C., tel que l'entendaient divers archéologues et historiens espagnols, n'est ni exact, ni approprié.¹⁷

Il reste cependant un certain nombre de problèmes à résoudre. Il s'agit en premier lieu de savoir ce que sont les troupes mentionnées dans la *Notitia* et qui les composent; en deuxième lieu, quelles fonctions elles ont ou ont eu; et troisièmement, quand elles étaient organisées de cette façon, c'est-à-dire, déterminer la date à laquelle il est possible d'attribuer, selon la «*Notitia*», leur organisation.

Le chapitre XLII Not. Dig. Occ. 25 ss. indique les troupes suivantes dans *Hispania*:

25. *In provincia [Hispaniae] Gallaecia*
26. *Praefectus legionis septimae geminae, Legione*
27. *Tribunus cohortis secundae Flaviae Pacatianae, Paetaonio*
28. *Tribunus cohortis secundae Gallicae, ad cohortem Gallicam*
29. *Tribunus cohortis Lucensis, Luco*
30. *Tribunus cohortis Celtiberae, Brigantiae, nunc Iuliobriga*

^{16a} Cf. n. 16.

¹⁷ VIGIL-BARBERO (n. 2) entendent le *limes* comme une véritable frontière: «Le caractère frontalier de la ligne militaire du Nord de l'Espagne est encore plus accentué sous le Bas-Empire» (p. 21); «la raison pour laquelle Rome, à ce moment-là, entretenait un *limes* qui pût les tenir à l'intérieur d'un véritable cercle militaire etc. . .». BLÁZQUEZ (n. 2) se montra tout d'abord également catégorique: «ce qui explique l'apparition d'un *limes* face aux peuples du Nord de la Péninsule Ibérique» (Rechazo 70); «nous estimons qu'il s'agit d'une armée officielle qui défendait un *limes* . . .» (ibid. 82 et: Der Limes, 485); plus tard, dans l'un de ses propres articles, il nuancait son affirmation, penchant plutôt pour un «*limes en profondeur*» (cf. Rechazo 89, n. 54).

31. *In provincia Tarraconensi*
 32. *Tribunus cohortis primae Gallicae, Veleia.*

L'étude de l'histoire antérieure de ces troupes – réalisée par GARCIA Y BELLIDO, J. M. ROLDÁN et M. ROXAN principalement – nous apprend que ce sont des troupes depuis longtemps établies dans la Péninsule, aux mêmes endroits que ceux désignés dans la «Notitia», à l'exception de deux cas: celui de la *cohors I Gallica*, qui se situait précédemment sur un point du *conventus Bracaraugustanus*, en *Gallaecia*, et celui de la *I Celtiberorum*, qui d'après la Notitia elle-même, a été déplacée de *Brigantium* à *Iuliobriga*.¹⁸ Aux IIème et IIIème siècles, leurs fonctions semblent être clairement liées à la défense et à la surveillance (et même, elles participaient aux travaux) des mines du Nord-Ouest espagnol ainsi qu'à l'entretien des routes.¹⁹ Lors de la réforme de Dioclétien et celle, postérieure, de Constantin, ces troupes sont localisées dans leur établissements antérieurs, bien que, comme nous le verrons, l'on observe chez certaines d'entre elles, des dislocations et des déplacements éventuels. Dans la nouvelle division de l'armée, elles furent incluses dans les *limitanei*, sans que cela veuille dire qu'elles constituent un *limes* organisé et fortifié; c'est-à-dire, en tant que troupes de seconde classe, déjà accoutumées à leur séjour, à leur permanence et à leur fusion avec les natifs, mais dont la fonction, bien qu'elle fût encore policière et de surveillance, a changé.

Ceci se constate par le fait qu'elles dépendent du *magister militum praesentalis* et non, comme il semblerait logique, du *magister equitum per Gallias*. Selon nous,

¹⁸ L'identification de ces lieux et l'histoire de la *Legio VII Gemina* et des cohortes mentionnées, se trouve dans J. M. ROLDÁN, Hispania y el Ejército Romano, Salamanca 1974, 161 ss.; 186 ss.; 212 ss.; 219 ss.; 221 et 222, se basant essentiellement sur des travaux de A. GARCÍA Y BELLIDO (cf. AEA 34, 1961, 114 ss.). Selon ces études, et comme on le sait, la *Legio VII* était à León (voir les diverses études de A. GARCÍA Y BELLIDO dans: Legio VII Gemina, León 1970); la *II Flavia Pacatiana* dans *Paetaonium* = Rosinos de Vidriales, prov. de Zamora; la *II Gallica* dans un lieu non identifié, *ad cohortem Gallicam*, qui, comme son nom l'indique, indique la longue permanence de la cohorte à cet endroit; la *cohors Lucensium*, à Lugo (prov. de Lugo en Galice); la *cohors Celtiberorum* à *Iuliobriga* (Reinosa, prov. de Santander), et la *I Gallica* à *Veleia*, l'actuelle Iruña, prov. de Vitoria. La *II Flavia Pacatiana* doit être identifiée à la *Ala II Flavia Hispanorum c. R.* qui subit une dégradation (anormale) au rang de cohorte et fut probablement créée en 323–327, recevant le *cognomen* de *L. Papinius Pacatianus* (cf. ROXAN, Pre-Severan Auxilia named in the Notitia Dignitatum, in: GOODBURN-BARTHOLOMEW (edd.), Aspects of the Notitia Dignitatum, British Arch. Reports Suppl. Series 15, 1976, 67–8, et idem, The *Auxilia* of Mauretania Tingitana, Latomus 32, 1973, 838 ss.); l'histoire de la *II Gallica* est presque impossible à reconstruire, cf. ROLDÁN, op. cit. 219; la *cohors Lucensium* = *cohors IIII Lucensium* (ROLDÁN, op. cit. 222); la *Celtiberae* = *I Celtiberorum* (ROLDÁN, ibid. 221–222) et la *I Gallica* (ROLDÁN, ibid. 216–8) fut auparavant dans le *conventus Bracaraugustanus* (cf. MARCHETTI, Diz. ep. s. v. Hispania, 937).

¹⁹ Théorie défendue par ROLDÁN et DOMERGUE avec des raisons suffisantes, cf. ROLDÁN, op. cit., et recentement aussi R. F. J. JONES, The Roman Military Occupation of North-West Spain, JRS 66, 1976, 45 ss.

nous ne pouvons connaître avec précision leur fonction que par le contexte dans lequel elles se situent dans l'énumération générique du chapitre XLII, car il est logique qu'étant dans une même ordonnance, toutes les troupes qui y sont incluses répondent à des fonctions semblables. D'après celà, si, comme nous l'avons démontré,²⁰ toutes les troupes du chap. XLII tiennent, ou exercent, presque sans exception, une fonction de surveillance côtière en arrière-garde ainsi que fluviale, puis d'autres de surveillance des routes et des passages de montagne contre de possibles invasions maritimes, des razzias de pirates ou, même, d'éventuels passages de peuples ennemis de l'Empire, ces troupes espagnoles situées non au-delà de 100 km du Cantabre, exerçaient cette double fonction de surveillance côtière en arrière-garde et d'entretien des routes.²¹

A quel moment pouvons-nous attribuer cette disposition? Nous avons déjà vu que le cadre offert par la «*Notitia*» dans ce chapitre remonte à l'époque pré-dio-clétienne. Cependant, il convient de préciser que l'information offerte par le chapitre XLII correspond, selon les dernières analyses, à une date postérieure à l'année 398, et, en tout cas, postérieure à 401.²²

Ceci dit, nous pouvons passer à la révision du concept ou de la théorie selon laquelle ces troupes étaient disposées en forme de *limes* de façon précise et fondamentale afin de lutter contre les Cantabres, les Astures et les Vascons, considérés comme étant «dans une situation d'agitation interne de plus en plus intense.»²³ Aucun document ni source d'information contemporaine ne garantit cette affirmation gratuite; en effet, à l'analyse soigneuse et rigoureuse des arguments donnés par leurs défenseurs, nous voyons que ce qu'ils appellent «la crise sociale dans le Nord de l'Espagne à la fin de l'Empire Romain» ne pourrait, dans tous les cas, commencer à s'appuyer sur une documentation que vers le milieu du Vème siècle, mais jamais au moment auquel se réfère la documentation de la «*Notitia*».

²⁰ Cf. surtout A. GRENIER, Manuel d'Archéologie gallo-romaine, I, 1931, 393; C. JULLIAN, Histoire de la Gaule VIII, Paris 1926, 18, n. 3; 106 ss. et REA 22, 1920, 272 ss. (spéc. 282 ss.); F. Lot, REA 38, 1936, 285 ss.; CLEMENTE (n. 7), 306 ss. Sur le problème cf. aussi P. LE ROUX, L'Armée de la P. Iberique . . . , in: Armées et fiscalité dans le Monde Antique, Paris 1977, 362.

²¹ BALIL (*Legio VII Gemina*, 619–20) spéculait déjà sur cette possibilité que, finalement, il ne s'est pas décidé à retenir. Cependant il avance l'idée que la *cohors* établie à *Lapurdum*, mentionnée également dans Occ. XLII, assurait de toute évidence cette fonction de défense maritime. Toutefois, VIGIL-BARBERO (n. 2), 17, tout en admettant cette possibilité, préfèrent penser à l'établissement de la cohors contre les vascons sans en démontrer la cause. Les points les plus éloignés de la côte, dans la liste d'établissements en *Hispania*, sont León et *Paetaonium*. Le reste ne se situe pas au-delà de 100 kms. Il n'est pas nécessaire de penser à un établissement de défense maritime sur la côte même (*Brigantium* l'était) mais, comme cela se passait en Gaule, il s'agit de troupes de défense côtière en arrière-garde («en arrière de la mer», comme les définissent les historiens français).

²² CLEMENTE (n. 7), 307 et 363.

²³ VIGIL-BARBERO (n. 2), 21.

Ni le témoignage de Paulinus dans sa correspondance avec Ausonne – rhétorique et topique et, donc, de peu de valeur quand il s'agit de confirmer un fait historique réel et ponctuel – ni le prétendu mouvement social que l'on attribue au priscilianisme à la fin du IVème siècle, ne permettent de telles affirmations. Les partisans de cette théorie eux-mêmes sont forcés d'admettre que les renseignements des mouvements bacaudiques en Hispania ne sont enregistrés que vers le milieu du Vème siècle:²⁴ pour les périodes immédiatement antérieures ce ne sont que des suppositions ou, dans le meilleur des cas, des hypothèses: «il est *vraisemblable de supposer* (mon italique) qu'il y avait eu des mouvements de cette sorte à une date antérieure à celle à laquelle, pour la première fois, ils sont cités par le chroniqueur (Hidace).»²⁵ Comme E. A. THOMPSON l'a souligné récemment, on entend parler de Bacaudes en Espagne que dans la zone de fleuve Ebro, et non ailleurs, de 441 à 452; et le cours moyen de l'Ebro est assez éloigné de la zone principale d'établissement des troupes mentionnées dans la *<Notitia>*. Ce même auteur signale: «no Bacaudic revolt ever broke out except when the military forces of the State had broken down totally and absolutely in the relevant area», car il n'est pas facile – poursuit THOMPSON – pour les paysans de s'organiser et «d'adopter» la campagne dans une région dans laquelle une armée professionnelle est encore établie.²⁶

Si nous passons à l'archéologie, nous ne sommes pas davantage en mesure de trouver une confirmation archéologique ou matérielle au supposé *limes*.

²⁴ Comme VIGIL-BARBERO le reconnaissent: cf. op. cit. 40. Leurs arguments principaux sont les vers de Paulinus à Ausonne (Aus. Ep. 31; cf. également Ep. 29) ou référence est faite (rhétorique) à la *ferocia* etc. des vascons. Ce sont des bases très faibles et très peu précises pour l'élaboration d'une «théorie sociale» sur ce problème. Sur tout cela voir actuellement E. A. THOMPSON, Britain, A. D. 406–450, *Britannia* 8, 1977, 303–318 avec toutes les sources. Sur les *Bacaudae* en *Hispania* au milieu du Vème siècle voir actuellement S. SZÁDECKY-KARDÖSS, RE Suppl. 11, 346 ss. Sur l'idée prétendue du priscilianisme en tant que mouvement social, avancée par A. BARBERO dans: El priscilianismo, *herejia o movimiento social?*, Cuadernos de Historia de España 1963, 21 ss., il n'est que de rappeler les travaux de A. H. M. JONES, P. BROWN, LIEBESCHUETZ, sur les mouvements parallèles ou similaires à la fin du IVème siècle, pour être convaincu de la fragilité des arguments de ceux qui les considèrent comme des «mouvements nationaux ou sociaux». D'intéressantes appréciations de E. A. THOMPSON, à propos du Pelagianisme dans *Britannia* – pratiquement applicables au cas du priscilianisme en *Hispania* – (op. cit. 314): «How do we know that Pelagianism was a force in any stratum of British society so early as 409? How are we to reconcile this view with the statement of the late Prof. A. H. M. JONES that «the sects never pursued political aims, whether national or social? We cannot take this theory seriously until its author has produced evidence to connect Pelagianism with the rebels of 409», termes qui sont parfaitement valables pour le problème du priscilianisme.

²⁵ L'affirmation dans VIGIL-BARBERO (n. 2), 40. Il convient peut-être de remarquer le fait de que c'était les vétérans des légions établis pendant longtemps, eux mêmes, qui se consacraient au *latrocinium*, comme en atteste une loi de CJ, XII, 46, 3 (de 353). Sur ce problème, R. McMULLEN, Soldier and Civilian in the Later Roman Empire, Harvard 1963, et idem, Enemies of the Roman Order, Harvard 1966.

²⁶ Cf. THOMPSON, Britannia 8, 1977, 312–3.

Il est nécessaire tout d'abord de souligner que de tous les lieux mentionnés comme étant de points d'établissement de troupes, selon la «Notitia», aucun de ceux qui ont mérité le plus d'attention de la part des archéologues (*Legio, Iuliobriga, Veleia*), n'a fourni de signes évidents d'une occupation militaire intense au-delà du IVème siècle.²⁷ *Legio, Lucus Augusti et Veleia* sont des villes fortifiées; mais cette fortification ne date pas de l'époque de la «Notitia» et elle obéit à des besoins de défense normaux dans la politique générale de l'Empire depuis toujours.²⁸ Ces enceintes fortifiées ont été, bien sûr, utilisées par la suite et elles maintinrent toujours leur rôle au IVème siècle ap. J.C. et par la suite; rien, cependant, ne permet de penser à une ligne de défense faite à la base de *castella, turres* ou *praetenturae* comme celles que l'on observe, par exemple, en Isaurie ou dans le *limes* africain.²⁹ Le lieu d'établissement de la *cohors II Gallica, ad cohortem Gallicam*, n'a pas pu être identifié; le campement de *Paetaonium*, qui date au moins du IIème siècle ap. J.C., n'a reçu d'autre attention que celle de la mensuration et de la délimitation probable de son périmètre, de la part de SCHULTEN et de LAMMERER; et nous ne pouvons tirer aucune conclusion quant à son histoire au IVème ou Vème siècle; les fouilles de *Iuliobriga* n'ont révélé ni armements ni enceinte fortifiée.

Quant aux «nécropoles du Duero», il suffit d'observer une carte de leur distribution pour s'apercevoir que leur connexion avec le préteudu *limes* semble difficile. Le matériel archéologique qu'elles présentent – poignards courts, élégamment travaillés – font penser plutôt à des poignards de chasse ou décoratifs qu'à des armes offensives ou défensives.³⁰ Pour ce qui est des boucles et autres sortes de découvertes – jamais très nombreuses – elles ne sont pas suffisamment significatives pour pouvoir être considérées des éléments d'un système de défense. Considérer que les *villae* défendaient les routes et les voies de la région³¹ n'est pas autre chose non plus qu'une simple hypothèse. Je penserais plutôt à une auto-défense éventuelle de leurs propriétaires, à des troupes privées dont, par ailleurs, témoignent en *Hispania*, précisément à cette époque, les sources littéraires.³² Un large réseau de *villae* s'étendant en long et en large de la Meseta et débordant parfois largement ses limites, bien qu'il ait fourni d'éventuelles découvertes d'armement, ne suffit

²⁷ Cf. GARCÍA Y BELLIDO dans: *Legio VII Gemina*, León 1970; pour *Veleia*, cf. G. NIETO, *El oppidum de Iruña*, Vitoria 1958; pour *Iuliobriga* GARCÍA Y BELLIDO, *Excavaciones y exploraciones en Cantabria*, Anejos de Archivo Español de Arqueología, IV, 1970; sur Lugo, cf. F. ARIAS VILAS, *Las murallas romanas de Lugo*, Santiago 1972.

²⁸ I. A. RICHMOND, *Five Town Walls in Spain*, JRS 21, 1931, 98 ss.

²⁹ Sur Isaurie cf. n. 16 (supra); sur l'Afrique R. CAGNAT, *L'Armée Romaine d'Afrique*, Paris 1913, et CH. COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique*, Paris 1955.

³⁰ Description dans BLÁZQUEZ, Rechazo (n. 2), 71 ss. et fig. 1.

³¹ Telle est l'opinion de BLÁZQUEZ; cf. (entre autres) Rechazo, l. c. 71 ss.

³² Zos. 6, 4 et 5 ss.; Oros. 7, 40, 4 ss.; lorsque Constant revint à Arles, il fortifia les passages frontaliers: Sozom. 9, 12 (année 408). Sur le sujet, récemment, J. MATTHEWS, *Western Aristocracies and Imperial Court*, Oxford 1976, 310, et COURTOIS, op. cit. 51 ss.

pas pour l'identifier à un système de défense tel que le *limes* que l'on a prétendu. Enfin, la chronologie assignée à ces découvertes est bien loin d'être parfaitement établie, et son champ de datation est très large, couvrant quelquefois une centaine d'années.

2. Not. Dig. Occ. V et VII et le comes Hispaniarum

La «Notitia» ne se limite pas à faire mention, dans la *diocesis Hispaniarum*, des troupes que nous avons analysées précédemment. Dans la *distributio numerorum* est inclue la liste de troupes *comitatenses*. Face à cette nouvelle énumération nous allons fixer notre attention sur deux faits fondamentaux: celui de la durée possible de leur présence dans la *diocesis* et celui de la charge militaire qui les commande, le *comes Hispaniarum*. Nous allons, pour le moment, laisser de côté les troupes de la province *Mauritania Tingitania*, pour nous centrer sur les provinces européennes de la *diocesis*.

Dans la Not. Dig. Occ. VII, 118 sont énumérées 11 *auxilia palatina* et 5 *legiones comitatenses* qui se trouvent *intra Hispanias cum viro spectabili comite* sous le commandement supérieur du *magister peditum praesentalis* (cf. Occ. V, 125 ss.).

Le texte est le suivant:

Occ.VII, 118 : *Intra Hispanias cum viro spectabili comite:*

119 : Ascarii seniores	<i>aux.pal.</i>
120 : Ascarii iuniores	<i>aux.pal.</i>
121 : Sagitarii Nervii	<i>aux.pal.</i>
122 : Exculcatores iuniores	<i>aux.pal.</i>
123 : Tubantes	<i>aux.pal.</i>
124 : Felices seniores	<i>aux.pal.</i>
125 : Invicti seniores	<i>aux.pal.</i>
126 : Victores iuniores	<i>aux.pal.</i>
127 : Invicti iuniores Britones	<i>aux.pal.</i>
128 : Brisigaii seniores	<i>aux.pal.</i>
129 : Salii iuniores Gallicani	<i>aux.pal.</i>
130 : Fortenses	<i>leg.com.</i>
131 : Propugnatores seniores	<i>leg.com.</i>
132 : Septimani iuniores	<i>leg.com.</i>
133 : Uesontes	<i>leg.com.</i>
134 : Undecimani	<i>leg.com.</i>

Je ne vais pas faire ici l'étude détaillée de l'histoire ou identifier ces contingents militaires, cette tâche ayant été faite ailleurs.³³ Mais il convient de rappeler que les

³³ BALIL, Legio VII Gemina (n. 5), *passim*.

troupes *comitatenses* formaient, sous le Bas Empire, le gros de l'armée de réserve dispersée à l'intérieur de l'Empire et toujours disposée à accourir sur les lieux de péril. Les *auxilia palatina* composés des éléments barbares enrôlés dans l'armée impériale, étaient considérés comme des troupes d'élite et les légions *comitatenses* ont été formées par des éléments d'anciennes légions disloquées.³⁴ Le nombre total de ces armées – sans compter les troupes de la *Tingitania* – a été évalué à environ 10 500 hommes à pied.³⁵

A l'analyse interne des chap. V–VII de la Not. Dig. Occ. et par le rang de *vir spectabilis* qu'assument les *comites* et *duces* qui y sont énumérées, on conclue que la distribution mentionnée par la «Notitia» correspond à une époque postérieure à 401.³⁶ Cependant, il serait faux de penser que ces troupes résidaient en *Hispania* de façon permanente; au contraire, elles furent envoyées du fait d'un état de danger précis qui n'est que l'invasion barbare de 409.³⁷ Le *comes Hispaniarum* à la tête de ces armées est nommé de façon transitoire à l'occasion de ce moment précis³⁸: chaque fois que surgit une situation de danger ou de nécessité, nous trouvons dans les sources référence à un *comes* spécifiquement nommé pour faire face à la situation dans la Péninsule; parfois la personne chargée de résoudre ou d'affronter de telles situations a été un *magister militum*.³⁹ Bien qu'il n'existe plus d'armée d'occupation, le *comes* ou le *magister* accourt vers la Péninsule pour retourner plus tard à son point d'origine.^{39a} Pour la *diocesis Hispaniarum*, cependant, nous apprenons par le «Codex Theodosianus» l'existence d'un *comes* à l'époque de Constantin, dont les fonctions se situent dans le domaine administratif et juridique, pratiquement au niveau du *vicarius*.⁴⁰ Mais, à partir de 334, ou un peu plus tard, nous n'avons plus

³⁴ Nous trouvons des *Septimani Iuniores* en Gaule, Italie et en Orient; sur le sujet cf. BALIL, op. cit.

³⁵ Cf. DEMANDT, RE Suppl. 12, 553–790 pl. I–II, et les planches de JONES, LRE III, App. II.

³⁶ CLEMENTE (n. 7), 196–7.

³⁷ DEMOUGEOT, De l'unité, Paris 1951, p. 13, n. 64; SEECK, RE 4, 525 et MARCHETTI, Diz. ep. 3, 937. Aussi J. SZIDAT, Historischer Kommentar zu Ammianus Marcellinus Buch XX–XXI (Teil I), Historia Einzelschr. 31, 1977, 69, avec HOFFMANN (n. 7), 146.

³⁸ Ainsi SEECK ibid. et MARCHETTI, ibid: «La sua menzione nel quadro della distribuzione dei numeri... si spiega con le modificazioni dell'ordinamento militare della Spagna rese necessarie dalle grandi invasioni barbariche, le quali dal 408 in poi si rovesciarono sulla penisola». SEECK pensait que le *comes* a eu un caractère extraordinaire. Il ne figure pas dans la liste des *comites rei militaris* (Not. Dig. Occ. I, 30–36). Asterius fut le premier à être connu par son nom (Hyd. 74). La MARCHETTI était catégorique: «Questo elenco delle truppe della Spagna naturalmente ha valore soltanto per il tempo in cui fu redatto»; cf. également BALIL, op. cit.; JONES, LRE I, 192: «About the same time (416?) a comes Hispaniarum was created to command a newly formed army group in Spain».

³⁹ Cf. SEECK, I. c.

^{39a} MARCHETTI, ibid.

⁴⁰ Sur le sujet, GROSSI–GIONDI, Diz. Ep. II, comites; A. CHASTAGNOL, Les espagnols dans l'aristocratie gouvernementale... in: Les Empereurs Romains d'Espagne, Paris 1965,

mention aucune de *comes* (ni de *comes rei militaris*) dans la diocèse, ce qui est une preuve de la tranquillité avec laquelle se poursuivent les affaires de la diocèse au cours du IVème siècle. C'est seulement au moment auquel se réfère la «*Notitia*», c'est-à-dire, au moment de l'invasion barbare, qu'apparaît le *comes* pour commander les troupes envoyées en *Hispania*. Finalement, il faut insister sur le peu d'efficacité de ces troupes – et de celles mentionnées au chap. XLII – qui furent incapables de contrôler ou de défendre les passages de montagne, les barbares ayant pénétré sans difficulté dans la Péninsule.⁴¹

3. Le limes de la Diocesis Hispaniarum: celui de la Mauritania Tingitania:
Not. Dig. Occ. XXVI; et VII, 135 ss.

Nous avons fait référence constante, tout au long des pages précédentes, aux provinces *europeennes* de la *d. Hispaniarum* (souligné) justement pour signaler que nous ne nous référons à aucun moment à *toutes* les provinces, qui, du fait de la réforme de Dioclétien, formaient l'unité de la *diocesis*. Nous avons donc, délibérément, laissé de côté le cas de la province de Mauritanie Tingitane, partie intégrante de la *diocesis*, à cause de sa situation particulière et parce que, en effet, si nous pouvons nous référer avec pertinence à un *limes* dans la *d. Hispaniarum* avec toutes ses caractéristiques, d'après les données de la «*Notitia*», c'est précisément et exclusivement à celui qui existe dans cette région du Nord de l'Afrique, la plus occidentale au Sud de l'Empire.

La *Mauritania Tingitana* fut créée en tant que province romaine au début de l'Empire, à l'époque de l'Empereur Gaius ou, peut-être, de Claudio.⁴² Sous le gouvernement de M. Aurèle, les tribus berbères (*Mauri*) passèrent à la Péninsule à plusieurs reprises⁴³: c'est à ce moment-là et avec un caractère exceptionnel et passager, que nous entendons parler pour la première fois d'une annexion de la Mauritanie Tingitane à la Péninsule pour des motifs de contrôle militaire: une inscription fait mention, pour cette période, de la *Nova Hispania Ulterior Tingitania*.⁴⁴ Ce moment de danger étant passé, la région ne fait plus partie du *nucleus* provincial ibérique.

En l'an 296, l'Empereur Maximien – collègue de Dioclétien – se déplace à

269 ss. PLRE ne fait pas la distinction dans ses Fasti; sur le sujet cf. J. ARCE, *Prosografía tardo-romana y Diocesis Hispaniarum* (sous presse).

⁴¹ Olymp. fr. 30; COURTOIS (n. 29), 51.

⁴² M. BENABOU, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris 1976, 92; M. RACHET, *Rome et les Berbères*, Coll. Latomus 110, Brüssel 1970; W. SESTON, *Dioclétien et la Tétrarchie I*, Paris 1946, 325 ss.

⁴³ RACHET, op. cit.; BENABOU, op. cit. *passim*.

⁴⁴ E. ALBERTINI, *Les divisions administratives de l'Espagne romaine*, Paris 1923, 116 n. 2.

travers la P. Ibérique, au Nord de l'Afrique, où, par des campagnes militaires successives, il met fin aux incursions des Francs qui pirataient de long des côtes atlantiques et méditerranéennes, tout en réprimant les tribus berbères insurgées qui assiégaient et pillaien les villes, telles que la colonie romaine de *Valentia Banasa* en *Mauritania Tingitana*. En 297, Maximien passe en *Caesariensis* et, l'année suivante, le 10 mars il entre triomphalement dans Carthage, après avoir «pacifié» la région.⁴⁵ La réorganisation de la diocesis d'Afrique date de cette période et elle est, à la fois, conséquence des faits mentionnés et prévision afin que ceux-ci ne se reproduisent pas dans le futur: il fallait réinstaurer le pouvoir romain, renforcer les garnisons et prévoir que l'éloignement des gouverneurs ne puisse provoquer des rébellions ou des usurpations incontrôlables. De l'ensemble de la nouvelle organisation provinciale – étudiée par SESTON essentiellement – la *Tingitania* est laissée de côté et subit, en outre, l'amputation du territoire intérieur, abandonné dès lors pratiquement à son propre destin, avec sa capitale *Volubilis*; la *Tingitania Maritima*, intégrée à un territoire réduit, se joint à la *d. Hispaniarum*, de nouvelle création également, avec un double objectif et pour une double raison: assurer la défense du Détroit et éviter à la Péninsule les invasions de peuples nomades (*Mauri* – Berbères).⁴⁶ Un «hinterland» plus ou moins étendu se crée alors entre la frontière de la province annexée à la *d. Hispaniarum* et la province de *Mauritania Caesariensis*. Sa création a un but clairement stratégique également. Les opinions sont partagées quant à la date de cette annexion à la Péninsule Ibérique: certains pensent qu'elle a eu lieu en 285, d'autres en 297/98. Nous acceptons, quant à nous, cette dernière date, étant donné la chronologie assignée aux campagnes de Maximien et au «*Laterculus Veronensis*», dans lequel la *Tingitania* est déjà mentionnée comme partie intégrante de la diocèse.⁴⁷

La «*Notitia*» fait allusion aux effectifs militaires de la *Tingitania* au chap. XXVI et VII, 135 ss. Son caractère prépondérant de province frontalière, avec un *limes* parfaitement structuré s'exprime déjà dans les dessins mêmes, en tête du chapitre, où étaient représentés les *castella* des différentes localités où étaient stationnées les troupes: à *Tamacus*, *Duga*, *Aulucus*, *Banensis*, *Sala*, *Pacatiana*, *Tabernas* et *Frigias*.⁴⁸ Les régiments étaient sous les ordres du *comes Tingitaniae*⁴⁹ qui commandait expressément des troupes de *limitanei* (Occ. XXVI, 22 ss.). Le dit *comes* disposait d'une aile et de 7 cohortes et possédait, en outre, son *officium* correspondant (Occ. XXVI, 21 ss.). De plus, le *comes* commandait des troupes *comitatenses*: 2 *auxilia palatina*, 1 *legio pseudocomitatensis* et 2 *legiones comitatenses*. Ce *limes*

⁴⁵ BENABOU, op. cit. 254 ss.

⁴⁶ J. CARCOPINO, Le Maroc antique, Paris 1943, 271 ss. et 250 ss.

⁴⁷ Discussion dans les livres cités de RACHET et de CARCOPINO.

⁴⁸ Pour ces lieux et leur identification cf. R. CAGNAT, L'Armée Romaine d'Afrique, Paris 1913, 763–4; L. CHATELAIN, Le Maroc des romains, Paris 1944.

⁴⁹ Comme c'était le cas pour l'Isaurie (cf. n. 16).

avait sa raison d'être, en prévision d'infiltrations et d'attaques de la part des tribus nomades du désert, et il avait en plus une fonction de surveillance côtière.⁵⁰ Son efficacité ne fut pas non plus remarquable.⁵¹

En résumé: la «*Notitia Dignitatum*», en ce qui concerne l'armée dans la *d. Hispaniarum*, est un témoignage valable exclusivement pour les dernières années du IVème siècle et les premières du Vème. Elles témoignent de l'existence d'un *limes* parfaitement organisé, comme dans d'autres lieux de l'Empire dans *une* de ses provinces, en *Mauritania Tingitania*. Quant au reste, on *ne peut pas* parler de *limes*, ni dans le sens d'une ligne frontalière contre de possibles incursions de Cantabres, d'Astures et de Vascons ou de possibles razzias de *Bacaudae*, ni d'un *limes* en profondeur, comme en Isaurie ou en Afrique: dans ce cas, le commandement militaire aurait dû être aux mains de *comites* ou de *duces* qui, dans la *Notitia*, n'existent pas dans la *d. Hispaniarum*, à l'exception du cas cité de la *Mauritania Tingitania*. Les troupes mentionnées au chap. XLII dans *Hispania* appartiennent sans doute au rang de *limitanei*, mais ne constituent pas pour autant un *limes*. Elles figurent au chapitre au même rang que les troupes de défense maritime et fluviale et que les corps de *laeti* et *gentiles*. La situation que décrit le chap. XLII sur la distribution de l'armée romaine dans les provinces de *Gallaecia* et de *Terraconensis* indique une situation pré-dioclétienne et son rôle, en accord avec le contenu et l'analyse générale du chapitre et du commandement militaire auquel sont soumises ces provinces, était de *surveillance maritime en arrière-garde*, ainsi que de police et surveillance des passages de montagne. Les troupes *comitatenses* mentionnées dans la *distributio numerorum* et commandées par un *comes (rei militaris)* traduisent une situation de renforcement de la *diocesis* à un moment précis: celui des invasions de 409. Ces troupes, aussi bien que le *comes* qui les accompagnait, n'étaient pas nécessairement stables dans la Péninsule et, malgré leur nombre relativement élevé, elles s'avèrent inefficaces face aux contingents barbares.

⁵⁰ CARCOPINO, I. c.

⁵¹ COURTOIS (n. 29), 50.